

Les Éleveurs de volailles
du Québec

Provoqué

5^e Forum de la Coalition G05 | Commerce agricole et droit à l'alimentation

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) espère toujours conclure le Cycle de Doha en 2011, même si bon nombre d'observateurs en doutent. Le directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, met tout en œuvre pour conclure une entente. Cette situation comporte des risques, dont celui d'augmenter la pression sur l'accès aux marchés des produits canadiens sous gestion de l'offre. Par ailleurs, les préoccupations de la communauté internationale vis-à-vis des questions du commerce agricole, de la sécurité alimentaire et du respect du droit à l'alimentation sont très vives. Deux événements internationaux ont eu lieu à Paris en juin : le Congrès mondial des agriculteurs les 16 et 17 juin de même que le G20 agricole les 22 et 23 juin dernier au cours desquelles les plus grandes puissances mondiales ont discuté des moyens à prendre pour maîtriser la volatilité des prix des denrées agricoles sur les marchés mondiaux.

C'est dans ce contexte que les Éleveurs de volailles du Québec ont participé au 5^e Forum des partenaires de la Coalition G05 qui s'est tenu le 3 juin dernier à la Maison de l'UPA et qui avait pour thème *Commerce agricole et droit à l'alimentation*. La rencontre réunissait près d'une cinquantaine de personnes représentant les organisations membres de la Coalition, dont La Coop fédérée, Oxfam, Desjardins, la Banque nationale et Option consommateur.



À cette occasion, plusieurs conférenciers ont été invités à s'exprimer sur le sujet. M^e Geneviève Parent, de la Faculté de droit de l'Université Laval et membre fondatrice du nouveau mouvement des

Juristes pour la cohérence, a présenté l'ébauche d'une convention sur la protection et la promotion de la diversité agricole et agroalimentaire. Les chantiers sur lesquels se pencheront les juristes sont l'accord hors OMC, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la surveillance et l'intervention si nécessaire devant le G20, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.



Le négociateur en chef agricole pour le Canada, M. Gilles Gauthier, a fait le point sur l'état d'avancement des négociations commerciales (OMC et Canada-Union Européenne). Il a expliqué

que le double statut du Canada (pays exportateur et pays orienté vers les marchés domestiques) lui confère une position qui est difficile à équilibrer mais qui, en revanche, peut lui donner une certaine crédibilité dans le cadre des présentes négociations. Enfin, selon le négociateur en chef, il semble impossible de conclure le Cycle de Doha en 2011. Une remise en question des mandats de l'OMC est possible.



M. Serge Lebeau, secrétaire à la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec, a rappelé les faits saillants du *Sommet agricole*

de Dakar, qui rassemblait à la mi-avril plus de 700 participants en provenance de 30 pays. Le *Sommet* visait à initier une réflexion sur la régulation des marchés et la création d'une gouvernance agricole mondiale répondant aux besoins stratégiques liés à la sécurité alimentaire de la planète. Le *Sommet* a permis de dégager les constats suivants : la libéralisation des marchés n'est pas une réponse pour faire face à un secteur dans lequel on observe une volatilité structurelle des prix et les organisations internationales en place n'ont pu empêcher la volatilité des prix, la spéculation sur les marchés et les crises alimentaires.

Les propositions avancées au Dakar agricole pour contrecarrer la crise alimentaire se résument ainsi :

- mettre en place une organisation mondiale chargée de la gouvernance de l'agriculture dont le siège social pourrait être en Afrique, ayant pour mission de procéder à la régulation des prix des denrées agricoles;

suite à la page 3



Photo : Linda Dufault (UPA)

Crise agricole et alimentaire | Conférence de M. Marcel Mazoyer

Peut-on nourrir convenablement toute l'humanité au XXI^e siècle ? C'est la question qu'a soulevée M. Marcel Mazoyer, ingénieur agronome, professeur émérite à AgroParisTech et auteur de nombreux ouvrages dont *La facture agricole et alimentaire mondiale – Nourrir l'humanité aujourd'hui et demain* dans le cadre du Forum économique international des Amériques. M. Mazoyer a prononcé en juin trois conférences sur le thème *La crise alimentaire mondiale : problème agricole ou politique?*, la première à l'Union des producteurs agricoles, la seconde au Forum économique international et la dernière au congrès de l'Ordre des agronomes du Québec.

Le spécialiste a expliqué que 70 % des personnes sous-alimentées dans le monde sont des paysans qui ne peuvent concurrencer les prix fixés par une minorité d'exploitations les plus performantes dans le monde.

suite à la page 3

« L'adoption du projet de loi 21, déposé le 2 juin dernier par le MAPAQ et qui rétablit la situation en confirmant la légitimité de la Régie en cette matière, devient une priorité absolue. »

Provoqué

Revue publiée par **Les Éleveurs de volailles du Québec**
555, boul. Roland-Therrien, bureau 250
Longueuil, Québec J4H 4G1
Téléphone : 450 679-0530 Télécopieur : 450 679-5375
Courrier électronique evq@upa.qc.ca
Site internet www.volaillesduquebec.qc.ca
Responsables Christian Dauth, Marylène Jutras
Design graphique McKay+Couture
Impression Imprimerie Sisca International inc.
Dépôt Légal Bibliothèque nationale du Québec, 1991
ISSN 1183-7500

Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



Mot du président | Jean-Paul Bouchard

Le pouvoir d'exercer nos responsabilités

C'est avec grand plaisir que je signe pour une première fois le *Mot du président*. En acceptant le poste de président, je me suis donné comme mandat d'assurer une transition qui soit la plus efficace possible, de poursuivre les travaux entrepris par mon prédécesseur et de mener à terme les dossiers initiés par le conseil d'administration au cours de la dernière année. Vous le savez, quelques-uns de ces dossiers sont particulièrement importants pour la qualité de notre avenir.

Le projet de modification des modalités de location du quota et celui de la vente centralisée dans le poulet exigeront beaucoup de travail du conseil d'administration au cours de l'été. Ces dossiers sont d'une importance stratégique majeure. Ils avaient d'ailleurs été identifiés comme prioritaires dans le cadre de la planification stratégique triennale des Éleveurs de volailles du Québec, complétée par le conseil d'administration en début d'année. Je suis optimiste quant à la capacité de notre organisation de conclure ces dossiers, et ce, pour le bénéfice de l'ensemble des éleveurs de volailles du Québec.

Dans la cause Bombardier, la Cour d'appel du Québec a décrété que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) n'a pas le pouvoir d'imposer des pénalités monétaires en vertu du règlement en vigueur. Cette décision du tribunal pourrait avoir un impact majeur sur notre plan conjoint et illustre la nécessité pour les Éleveurs de volailles du Québec d'avoir accès à tous les leviers nécessaires afin d'exercer leurs responsabilités en tant qu'office de commercialisation. Selon nous, les notions de « responsabilité » et « d'autorité » sont indissociables. Ce jugement dans la cause Bombardier remet en question un pouvoir de la Régie reconnu depuis toujours. L'adoption du projet de loi 21, déposé le 2 juin dernier par le MAPAQ et qui rétablit la situation en confirmant la légitimité de la Régie en cette matière, devient une priorité absolue.

Le ministre Corbeil a récemment déposé son livre vert sur le développement du secteur agricole et alimentaire au Québec. Le dépôt de ce document d'orientation sera suivi d'une période de consultation auprès de l'ensemble des intervenants du secteur cet automne afin de préciser les lois à ajuster et la nature des changements à apporter à la législation en place. Nous aurons l'occasion de nous faire entendre et d'exprimer haut et fort notre support inconditionnel à l'accréditation syndicale unique et à la mise en marché collective. C'est en grande partie grâce à ces outils que le secteur avicole québécois a autant progressé au cours des 40 dernières années.

Enfin, les négociations à l'OMC piétinent et les négociateurs sont pessimistes quant à la possibilité d'en arriver à une entente d'ici la fin de l'année. Malgré tout, une entente à l'arraché, quoique peu probable en 2011, n'est pas impossible à plus long terme. C'est dans ce contexte que la Coalition G05, l'UPA et un groupe d'organisations agricoles canadiennes sous gestion de l'offre ont réuni une coalition internationale d'organisations agricoles d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique pour lancer officiellement le 20 juin dernier un appel à la cohérence à l'échelle internationale, afin que les nations de ce monde s'engagent à signer des accords commerciaux équitables, dans le respect des droits humains fondamentaux. En tant que membres de la Coalition G05, nous soutenons totalement cette initiative.

En bref, nous plancherons sur plusieurs dossiers d'envergure au cours des mois d'été que je vous souhaite beau et ensoleillé! 🍂

Jean-Paul Bouchard, président

Sommaire | juin 2011

| Actualité.01 5^e Forum de la Coalition G05 | Mot du président.02 Pouvoir d'exercer nos responsabilités | Contingentement.03 Pouvoir contesté | Formulaires annuel PSA.04 Trucs du métier | Provoqué économique.05 à .08 | Éleveur de spécialité.09 Les Volailles d'Angèle | Don des ÉVQ.10 Club des petits déjeuners | Marketing.11 Y a de quoi être fier! | Babillard.12

5^e Forum de la Coalition GO5

- dynamiser et mieux coordonner le fonctionnement des organisations internationales;
- améliorer progressivement les systèmes de production agricole dans les pays en développement;
- soutenir fermement l'agriculture des pays en développement dont le fer de lance serait une politique ambitieuse de formation pour le passage du stade paysan à celui d'entreprise agricole.



M. Jean-Paul Faniel, vice-président de la Coalition pour la souveraineté alimentaire, et M. Idriss Etabaâ, coordonnateur commerce et politiques agricoles à l'UPA, ont présenté le bilan 2010 et le plan d'action 2011 de leur organisation respective, compte tenu des enjeux mondiaux actuels. M. Etabaâ a également donné un aperçu de la position du GO5 au sujet du *Projet d'accord économique et commercial global Canada-Union européenne* (AECG) et des accords de commerce intérieur. Selon lui, la gestion de l'offre et la mise en marché collective sont menacées aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur du pays. Il estime que la vigilance est toujours de mise parce qu'il y a de la viabilité du modèle agricole québécois et qu'il s'agit aussi d'une question de sécurité alimentaire pour le Québec et le Canada. Enfin, M. Etabaâ a assuré que l'UPA et le GO5

continueraient à réclamer une reconnaissance effective de la spécificité de l'agriculture et des aliments dans le cadre des négociations commerciales.



Un appel à la cohérence

Le président de l'UPA et de la Coalition souveraineté alimentaire, M. Christian Lacasse, a expliqué la démarche d'un appel à la cohérence. Après avoir entrepris au Québec la campagne internationale pour le respect du droit à l'alimentation par l'OMC, la Coalition GO5, l'UPA et un groupe d'organisations agricoles canadiennes sous gestion de l'offre ont travaillé à réunir une coalition internationale d'organisations agricoles d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique, représentant des agriculteurs de près de 50 pays, pour lancer un appel à la cohérence aux gouvernements et parlements du monde afin qu'ils s'engagent à conclure des accords commerciaux équitables, tenant des considérations non commerciales et compatibles avec leurs autres engagements internationaux envers les droits humains fondamentaux.

Cet appel a été officiellement lancé à l'échelle internationale le 20 juin avant la réunion des ministres de l'agriculture du G20. La Coalition GO5 et ses principaux partenaires de l'agroalimentaire et de la société civile ont fait écho à cet appel en rendant public le 21 juin le texte de l'*Appel à la cohérence* et en le faisant parvenir à tous les élus provinciaux et fédéraux québécois.

Conférence de M. Marcel Mazoyer

Selon M. Mazoyer, il faut agir dès maintenant et régler le problème de pauvreté et de sous-alimentation. Pour ce faire, il propose, entre autres, l'établissement de politiques :

- de prix protégés et stabilisés à des niveaux élevés;
- de structures, de recherche et développement et d'infrastructures visant à mobiliser toutes les terres et toute la force de travail disponible des pays les plus pauvres et à en tirer le meilleur parti;
- de grands marchés communs agricoles régionaux protégés contre toute importation agricole à bas prix par des droits de douanes variables.

D'après M. Mazoyer, ces politiques de soutien à l'agriculture permettraient aux paysans de « couvrir leurs coûts de production, vivre décemment de leur travail, investir et progresser en productivité et en compétitivité ».

Convention de mise en marché I Mise à jour sur l'homologation

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a tenu trois jours d'audience en mai pour poursuivre l'étude de la demande d'homologation de la *Convention de mise en marché du poulet* signée en janvier dernier entre les Éleveurs de volailles du Québec et l'Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ). L'Association des acheteurs de volailles du Québec (AAVQ), qui n'a pas adhéré à cette convention, a déposé son propre projet de *Convention* à la Régie pour arbitrage. La Régie a indiqué qu'elle entendrait d'abord l'homologation de la *Convention* ÉVQ-AAAQ et qu'elle procéderait ensuite à l'arbitrage d'une *Convention* ÉVQ-AAVQ.

Lors des audiences de mai, l'entreprise Volailles Mirabel ltée a annoncé qu'elle n'était plus représentée par l'AAVQ. Ceci porte à sept le nombre d'entreprises qui ont quitté l'AAVQ pour être maintenant couverte par la *Convention* entre les ÉVQ et l'AAAQ. Cette dernière convention couvre maintenant la très grande majorité des abattoirs et des acheteurs reconnus, et ce, tant en terme de volume d'achat et d'abattage qu'en terme de nombre.

Trois autres journées d'audience ont été prévues pour le mois de juin.

Contingentement I Pénalité de contingentement I Pouvoir contesté de la Régie

Les Éleveurs de volailles du Québec, ainsi que l'Union des producteurs agricoles, sont inquiets du jugement rendu le 3 juin dernier par trois juges de la Cour d'appel du Québec, car il remet en question un pouvoir reconnu à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Ce jugement, qui a des implications importantes au regard de la mise en marché de tous les produits agricoles contingentés, rend prioritaire l'adoption du projet de loi 21 afin d'éviter de perdre un outil important pour l'application des contingents.

Les ÉVQ souhaitent que le projet de loi 21 visant à modifier la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, déposé par le ministre du MAPAQ le 2 juin dernier, soit adopté le plus rapidement possible. En effet, si elle est adoptée, la loi confèrera à la Régie le pouvoir de décréter des clauses de dommages liquidités dans des conventions de mise en marché ainsi que le pouvoir d'ordonner à une personne le paiement de dommages liquidés et de pénalités. Ce projet confirmera la légitimité de la Régie en cette matière et permettra de valider les clauses de dommages liquidés et de pénalités contenues dans les conventions de mise en marché décrétées par la Régie par le passé ainsi que les ordonnances sur l'exigibilité d'une somme d'argent antérieurement au jugement.

D'ici à l'adoption du projet de loi, les ÉVQ pourraient s'adresser aux tribunaux de droit commun pour le recouvrement de pénalités.

Poulet I Demande de transferts de quota

Ces dates limites ne touchent que les transferts de quota de poulet **entre les membres de la famille immédiate**.

Rappelons que depuis le 19 janvier 2010, les transferts de quotas de poulet sont suspendus, à l'exception de ceux effectués entre les membres de la famille immédiate.

Date limite pour la signature des formulaires (art. 26)

Période A-108 - 26 août 2011

Période A-109 - 21 octobre 2011

PSA I Préparation pour votre audit

Comme vous le savez, **les audits du PSA (Programme de soins aux animaux) ont débuté le 20 juin 2011**. L'audit PSA se fera en même temps que votre audit annuel du PASAF. Assurez-vous d'implanter le PSA pendant au moins un élevage avant votre audit, et ce, dans tous vos poulaillers.

Voici les trois étapes à suivre pour faciliter l'implantation :

Étape 1. Avoir assisté à la formation PSA de décembre dernier;

OU lire la *Présentation PSA* que vous avez en main (reçue à la formation ou par la poste);
OU lire le manuel PSA.

Étape 2. Lire l'exemple des deux formulaires PSA complétés.

Étape 3. Remplir les deux formulaires PSA suivants au moins un élevage avant l'audit :

Le *Formulaire annuel PSA* (3 pages);

Le formulaire *PSA Suivi des soins dans le poulailler* (1 page par poulailler et par élevage).

Tous les documents PSA (présentation, formulaires, exemples de formulaires) et PASAF sont disponibles sur le site Internet. Pour y accéder, consultez la *Feuille bleue* que vous avez reçue par la poste sur laquelle apparaissent l'adresse Internet du site et la procédure à suivre. Pour toute information concernant la *Feuille bleue*, veuillez contacter M^{me} Odile Putod au 450 679-0540, poste 8532.

Si vous avez des questions sur le PSA, n'hésitez pas à contacter M^{me} **Nathalie Robin** au 450 679-0540, poste 8597 ou par courriel à nrobin@upa.qc.ca.

MAPAQ I Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux

L'année 2011 est celle du bien-être animal avec le lancement de la *Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux (SQSBEA)* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et l'implantation de notre *Programme de soins aux animaux (PSA)*. En effet, l'État s'implique concrètement au niveau de la santé et du bien-être animal d'où l'importance, pour les éleveurs, d'être proactifs dans l'élaboration et l'implantation des exigences du PSA à la ferme.

suite à la page 12

Formulaire annuel PSA I Petits trucs du métier

Afin de faciliter l'implantation du PSA, voici où aller chercher l'information pour bien compléter la page 3 du *Formulaire annuel* intitulée *Nombre maximum de poussins à placer*. Vous avez besoin d'une page 3 par poulailler.

Lorsqu'on calcule le nombre maximum de poussins que l'on peut placer par étage, on sera limité par l'un des trois facteurs suivants : la surface de l'étage, le nombre ou la capacité des mangeoires et des abreuvoirs. Afin d'avoir de bons résultats zootechniques, assurez-vous, à l'aide de ces calculs, d'être bien équipés en termes de mangeoires et d'abreuvoirs et de fournir aux poulets une surface adéquate.

Bulle 1. Vous trouverez la surface par étage dans votre *Liste des poulaillers* que vous avez reçu par la poste dans la même enveloppe que votre *Guide de mise en marché* de la période A-106.

Bulle 2. La densité maximale est votre densité moyenne d'élevage pour ce poulailler (ne dépassant pas 38 kg/m²) ou une densité que vous ne voulez pas dépasser (ex.: 30 kg/m²). Il faut garder en tête que la densité recommandée du PSA est de 31 kg/m² et que la densité maximale est de 38 kg/m². De plus, si vous dépassez 31 kg/m², il faudra avoir pour 2013 (car FR jusqu'en 2013), un compteur d'eau par poulailler, des sondes fixes d'humidité par étage et compléter le tableau du bas du formulaire *PSA Suivi des soins dans le poulailler*. Les données de ce tableau peuvent être écrites sur ce formulaire ou conservées sous format électronique.

Bulle 3. Le poids cible est le poids prévu à l'abattage. Si vous avez plus d'un poids cible (ex.: coqs ou poulettes) ou si vous faites du détasement, séparez les colonnes b, c et d en deux afin d'utiliser une seule feuille par poulailler.

Bulle 4. Faites le calcul des colonnes (a x b) / c et vous aurez le nombre maximum de poussins à placer en fonction de votre surface par étage.

Bulle 5. Comptez le nombre total de mangeoires pour chacun de vos étages.

Bulle 6. Vous pouvez trouver la recommandation du nombre d'oiseaux par mangeoire dans la *Liste des directives des fabricants* qui se trouve dans la présentation donnée en décembre 2010 (dernières diapos) ou sur le site Internet sous le fichier *Poulet \Formulaires et formation PSA \Liste des directives des fabricants*. Si la marque ou le modèle n'apparaît pas dans cette liste, veuillez contacter votre représentant d'équipements. Si les directives du fabricant ne sont plus disponibles, veuillez utiliser les recommandations tirées du *Code de pratiques* que vous retrouvez également dans la présentation ou dans ce même fichier sur Internet.

Pour plus de précision, certains fabricants donnent un nombre d'oiseaux par mangeoire en fonction de leur poids d'abattage. D'autres fabricants fournissent une fourchette (ex. 45 à 65 oiseaux) et un poids maximum et, finalement, on peut aussi retrouver que le nombre d'oiseaux par mangeoire. Pour vos calculs, vous ne pouvez pas être plus précis que les directives des fabricants.

Bulle 7. Faites le calcul des colonnes (e x f) et vous aurez le nombre maximum de poussins à placer en fonction du nombre et de la capacité de vos mangeoires.

Bulle 8. Comptez le nombre total d'abreuvoirs pour chacun de vos étages.

Bulle 9. Vous pouvez trouver la recommandation du nombre d'oiseaux par abreuvoir dans la *Liste des directives des fabricants* qui se trouve dans la présentation donnée en décembre 2010 (dernières diapos) ou sur le site Internet sous le fichier *Poulet \Formulaires et formation PSA \Liste des directives des fabricants*. Si la marque ou le modèle n'apparaît pas dans cette liste, veuillez contacter votre représentant d'équipements. Si les directives du fabricant ne sont plus disponibles, veuillez utiliser les recommandations tirées du *Code de pratiques* que vous trouvez également dans la présentation ou dans ce même fichier sur Internet.

Bulle 10. Faites le calcul des colonnes (h x i) et vous aurez le nombre maximum de poussins à placer en fonction du nombre et de la capacité de vos abreuvoirs.

Bulle 11. Indiquez dans cette colonne quelle est la capacité la moins élevée en termes de nombre d'oiseaux : la surface, les mangeoires ou les abreuvoirs (colonnes d, g ou j).

Bulle 12. Notez la mortalité réelle selon l'historique de ce poulailler.

Bulle 13. Dernière étape, calculez le nombre maximum de poussins à placer en tenant compte de la mortalité réelle selon l'équation (k x 100) / (100 - l).

Si vous avez des questions, contactez M^{me} **Nathalie Robin** au 450 679-0540 poste 8597 ou par courriel à l'adresse nrobin@upa.qc.ca.

Référence : Formulaire annuel PSA, page 3

Poulailler n°: _____ Les Éleveurs de volailles du Québec

Formulaire annuel PSA (suite) Nombre maximum de poussins à placer

FEUILLE DE CONSIGNATION DE DONNÉES 1 (voir exemple p. 27 du manuel PSA)
L'éleveur doit fournir les informations suivantes pour chacun de ses poulaillers (1 page / poulailler).

Étapes 1 et 2 : Calcul du nombre d'oiseaux basé sur la superficie, la densité maximale et le poids cible

	a Superficie exploitable ¹	b Densité maximale ²	c Poids cible ³	d Capacité en nombre d'oiseaux (a x b) / c
Étage 1				
Étage 2	1	2	3	4
Étage 3				

¹ Mesure intérieure du poulailler et occure le pourcentage des entrées. ² La densité maximale recommandée est de 31 kg/m² et la densité maximale est de 38 kg/m². ³ Si vous avez plus d'un poids cible et si vous faites du détasement, séparez les colonnes b et c par un trait et plus d'un chiffre.

Étapes 3 et 4 : Calcul du nombre d'oiseaux basé sur le nombre de mangeoires et d'abreuvoirs

	Capacité en nombre d'oiseaux des mangeoires			Capacité en nombre d'oiseaux des abreuvoirs		
	e N ^o total de mangeoires	f Recommandation n ^o d'oiseaux / mangeoire	g Capacité des mangeoires (e x f)	h N ^o total d'abreuvoirs	i Recommandation n ^o d'oiseaux / abreuvoir	j Capacité des abreuvoirs (h x i)
Étage 1						
Étage 2	5	6	7	8	9	10
Étage 3						

Étape 5 : Calcul du nombre maximum de poussins à placer

	k Capacité la moins élevée en termes d'oiseaux selon la superficie (d), les mangeoires (g) ou les abreuvoirs (j)	l Mortalité réelle prévue (%) ⁴	m Nombre maximum de poussins à placer (k x 100) / (100 - l)
Étage 1			
Étage 2	11	12	13
Étage 3			

⁴ Selon l'historique de 50 semaines, le % d'oiseaux perdus par le pouvoir (ex. 2, 5%) doit être inscrit dans la mortalité réelle.

VÉTÉRINAIRES

Nom :	Nom :
Téléphone :	Téléphone :
Télécopieur :	Télécopieur :

Formulaire annuel PSA poulet - Décembre 2010

Provoqué économique

Sommaire du marché

Les inventaires canadiens de poulet au 1^{er} mai 2011 s'établissaient à 39,8 Mkg, en hausse de 14 % par rapport au 1^{er} mai 2010. La production de poulet aux États-Unis devrait présenter une hausse de 1,4 % au second trimestre de 2011 comparativement au second trimestre de 2010.

Les inventaires canadiens de dindon au 1^{er} mai 2011 étaient évalués à 18,8 Mkg, en baisse de 26 % par rapport à l'an dernier à la même date. La production de dindon aux États-Unis devrait afficher une hausse de 2,7 % au deuxième trimestre de 2011 par rapport au deuxième trimestre de 2010.

Le prix de gros du poulet aux États-Unis devrait présenter une diminution de 1 % au deuxième trimestre de 2011 comparativement au deuxième trimestre de 2010, en dollars US. Quant au prix de gros du dindon, celui-ci afficherait une hausse de 16 % au deuxième trimestre 2011 par rapport au prix du trimestre correspondant en 2010, toujours en dollars US.

Au Québec, le prix du maïs s'est établi à 281 \$/tonne en mai, soit 18 \$/tonne de moins qu'en avril, alors que le prix du tourteau de soya diminuait de 1 \$ la tonne pour s'arrêter à 401 \$/tonne.

Performance domestique de la production | Québec

(Poids éviscéré)	Période	Allocation	Production	Différence	Performance
Du 2 janvier au 26 février 2011	A-102	40 655 060	40 676 615	21 555	100,1 %
Du 27 février au 23 avril 2011	A-103	40 677 902	40 946 526	268 624	100,7 %
Du 24 avril au 18 juin 2011	A-104				
Du 19 juin au 13 août 2011	A-105				
Du 14 août au 8 octobre 2011	A-106				
Du 9 octobre au 3 décembre 2011	A-107				
Du 4 décembre 2011 au 28 janvier 2012	A-108				
Du 2 janvier 2011 au 28 janvier 2012	A-102 à A-108	81 332 962	81 623 141	290 180	100,4 %

La performance domestique réalisée par le Québec de A-102 à A-103 a atteint 100,4 %.

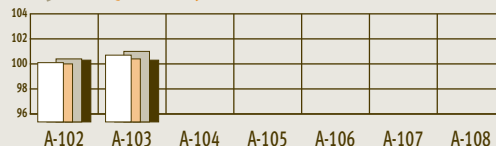
Strate de poids	Prix (\$/kg)	Volume (kg)	% du total	Coût (\$)
0 - 1,64	1,511	367 974	0,6 %	556 009
1,65 - 1,84	1,5510	8 069 257	13,6 %	12 515 418
1,85 - 2,14	1,511	8 438 358	14,2 %	12 750 359
2,15 - 2,45	1,531	28 718 958	48,3 %	43 968 725
2,46 - 3,00	1,501	6 557 748	11,0 %	9 843 180
3,01 - 3,49	1,561	484 909	0,8 %	756 943
3,50 - +	1,571	6 766 860	11,4 %	10 630 737
TOTAL		59 404 064	100,0 %	91 021 370
Prix moyen des livraisons : 1,532 \$				

Répartition des volumes par strate de poids et prix moyen des livraisons du Québec | Période A-103

Les livraisons totales effectuées par les éleveurs du Québec pour la période A-103 se sont élevées à 59 404 064 kg, dont 48,3 % comprises dans la catégorie de référence (2,15 à 2,45 kg). Le coût des livraisons pour les abattoirs a atteint 91 021 370 \$, ce qui correspond à un prix moyen de 1,532 \$ par kg.



Performance globale Québec, Ontario et Canada



Québec : La performance globale (mesurée sur l'allocation totale) obtenue de A-102 à A-103 a atteint 100,3 %.

Ontario : La performance globale obtenue en A-102 et A-103 a atteint 100,7 %.

Canada : La performance globale de l'ensemble des provinces obtenue en A-102 et A-103 a atteint 100,3 %.

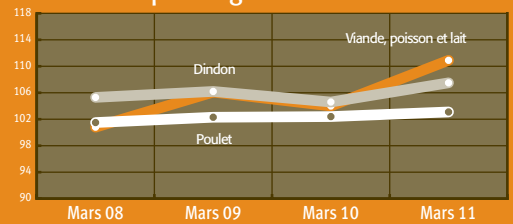
Québec (domestique)
 Québec (globale)
 Ontario (globale)
 Canada (globale)

Indices des prix

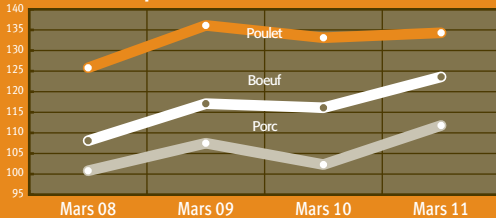
En mars 2011, l'indice des prix de gros du poulet a été de 103,1, en hausse de 0,3 % par rapport à l'indice de février 2011 et de 0,7 % par rapport à mars 2010. De son côté, l'indice des prix de gros du dindon a augmenté de 0,8 % au cours du même mois comparativement à février 2011 pour s'établir à 107,5. L'indice du prix de gros du dindon a affiché une hausse de 2,8 % comparativement à mars 2010. L'indice des prix de gros de l'ensemble des viandes a, quant à lui, progressé de 6,6 %, passant de 104,0 en mars 2010 à 110,9 en mars 2011.

Source : Statistique Canada, Indice des prix des produits industriels.

Indice des prix de gros

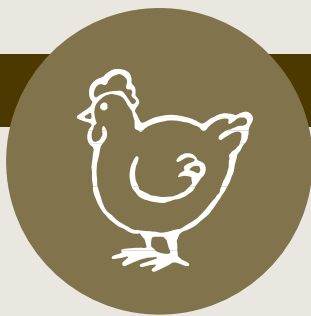


Indice des prix de détail



En ce qui concerne les prix de détail, l'indice des prix à la consommation du poulet a présenté une hausse de 0,9 % en mars 2011 comparativement à mars 2010. L'indice s'est donc établi à 134,3 en mars 2011. Le prix du porc a, pour sa part, présenté une hausse appréciable de 9,3 % comparativement à mars 2010. De son côté, le prix de détail de la viande de bœuf a augmenté de 6,5 % par rapport à mars 2010.

Source : Statistique Canada, Indice des prix à la consommation.



Inventaires de poulet

QUÉBEC Au Québec, les inventaires totaux de poulet étaient de 12,8 Mkg au 1^{er} mai 2011, soit 32 % de plus qu'au 1^{er} mai 2010. Une hausse a été constatée dans toutes les catégories. Les inventaires québécois au 1^{er} mai 2011 représentaient 32 % des inventaires canadiens.

ONTARIO Les inventaires de poulet étaient de 17,6 Mkg en Ontario au 1^{er} mai 2011, en hausse de 24 % par rapport à l'an dernier. Une hausse a été enregistrée dans les catégories **Morceaux** et **Surtransformé** alors que les inventaires de **Poulet de moins de 2 kg**, **Poulet de 2 kg et plus** et **Divers** ont affiché une baisse. Au 1^{er} mai 2011, les inventaires de l'Ontario représentaient 44 % de l'ensemble des inventaires canadiens.

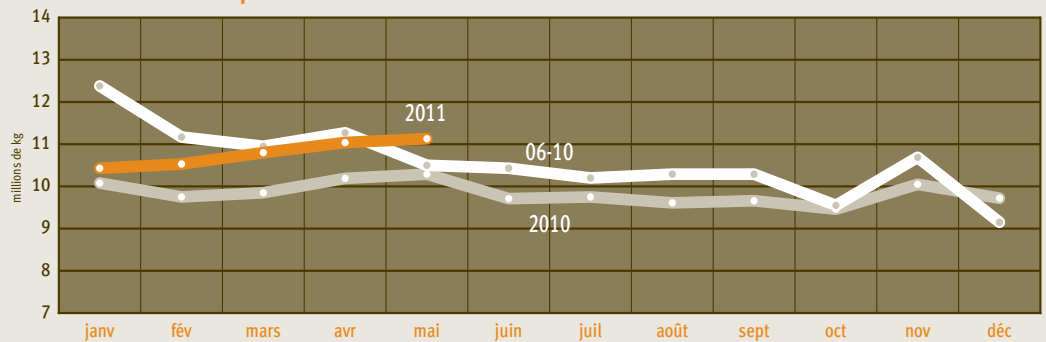
CANADA Les inventaires canadiens au 1^{er} mai 2011 étaient évalués à 39,8 Mkg. Cela représente une hausse de 14 % sur leur niveau de l'an dernier à la même date. Une baisse a été constatée dans les catégories de **Poulet entier** et **Divers**. Les catégories **Morceaux** et **Surtransformé** ont cependant affiché une hausse. À 31,3 Mkg au 1^{er} mai 2011, les inventaires domestiques canadiens (excluant les cuisses et le divers) étaient pratiquement sur la cible des Producteurs de poulet du Canada (PPC) pour cette date.

Par catégorie
1^{er} mai (millions de kg)

Par catégorie 1 ^{er} mai (millions de kg)	Québec			Ontario			Canada		
	2010	2011	%	2010	2011	%	2010	2011	%
Poulet									
<2 kg	0,20	0,23	13 %	0,03	0,02	-29 %	0,50	0,41	-18 %
>=2 kg	0,07	0,15	126 %	0,04	0,02	-30 %	1,04	0,79	-24 %
Morceaux	3,56	5,66	59 %	3,84	5,57	45 %	13,08	16,22	24 %
Surtrans.	4,70	5,33	13 %	9,75	11,62	19 %	17,22	19,61	14 %
Divers	1,15	1,44	26 %	0,50	0,33	-35 %	2,97	2,77	-7 %
Total	9,68	12,81	32,36 %	14,15	17,56	24,12 %	34,81	39,80	14,35 %

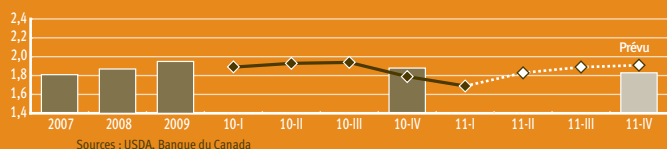
Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada

Inventaires de poulet frais excluant cuisses



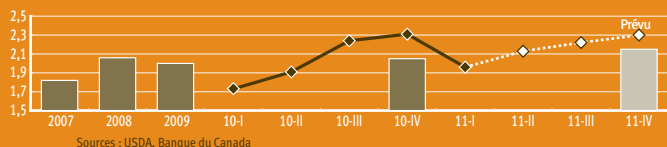
06-10	10,08	9,75	9,85	10,19	10,29	9,71	9,75	9,61	9,66	9,46	10,05	9,72
2010	12,38	11,17	10,95	11,27	10,50	10,43	10,20	10,29	10,29	9,55	10,69	9,15
2011	10,43	10,53	10,80	11,04	11,13							

Prix de gros américain



Sources : USDA, Banque du Canada

— Annual — Trimestriel



Sources : USDA, Banque du Canada

Prix de gros du poulet aux États-Unis

Au premier trimestre de 2011, le prix de gros du poulet aux États-Unis a diminué de 5 % comparativement au trimestre correspondant en 2010. Avec la hausse de la valeur du \$CA, le prix de gros en \$CA a présenté une baisse de plus de 10 % durant ce même trimestre. Le Département américain de l'agriculture (USDA) a revu ses prévisions de prix de gros du poulet aux États-Unis. Ainsi, le prix de gros du poulet devrait présenter une hausse de 1,3 % en 2011 comparativement à 2010. Toutefois, en dollars canadiens, le prix de gros américain diminuerait de 3 %, passant de 1,88 \$CA/kg à 1,83 \$CA/kg.

Prix de gros du dindon aux États-Unis

En ce qui concerne le prix de gros du dindon aux États-Unis, celui-ci a présenté une hausse de plus de 19 % au premier trimestre de 2011 par rapport au premier trimestre de 2010 en \$US. Malgré l'appréciation du \$CA, le prix de gros du dindon a tout de même augmenté de 13 % au cours de ce même trimestre. Pour l'ensemble de l'année 2011, le prix devrait augmenter de 9,5 % comparativement à 2010, en \$US alors qu'il présenterait une hausse de l'ordre de 4,8 % en \$CA.



Inventaires de dindon

QUÉBEC Au 1^{er} mai 2011, les inventaires de dindon au Québec étaient évalués à 9 Mkg, ce qui est 13 % moins élevé que ceux du 1^{er} mai 2010. Une baisse marquée a été enregistrée dans les catégories **Dindon de plus de 9 kg** et **Autres**. Une hausse a cependant été constatée dans les catégories **Dindon de moins de 5 kg**, **Dindon entre 5 et 9 kg** et **Divers**. Les inventaires québécois au 1^{er} mai 2011 représentaient 48 % des inventaires canadiens.

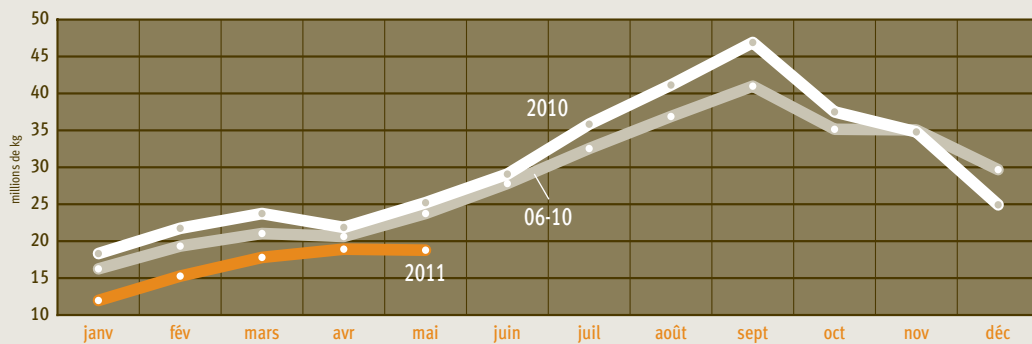
ONTARIO Les inventaires de dindon étaient évalués à 5,7 Mkg en Ontario au 1^{er} mai 2011, ce qui représente une baisse de 38 % par rapport au 1^{er} mai 2010. Les inventaires ont diminué dans toutes les catégories. Au 1^{er} mai 2011, les inventaires de l'Ontario représentaient 30 % de l'ensemble des inventaires canadiens.

CANADA Au 1^{er} mai 2011, les inventaires canadiens de dindon étaient évalués à 18,8 Mkg, soit en baisse de 26 % par rapport à l'an dernier à la même date. Une baisse est survenue dans toutes les catégories, particulièrement dans **Dindon de plus de 9 kg** et dans les découpes et les produits transformés. Les inventaires au 1^{er} mai 2011 étaient 5 Mkg en dessous de la moyenne des cinq dernières années à la même date.

Par catégorie
1^{er} mai (millions de kg)

Dindon	Québec		Ontario		Canada				
	2010	2011	2010	2011	2010	2011			
<5 kg	1,51	1,77	16,7 %	1,51	1,34	-11,3 %	3,64	3,44	-5,3 %
5 à 9 kg	2,96	4,66	57,4 %	2,91	1,81	-37,7 %	8,22	8,09	-1,6 %
>9 kg	3,65	1,03	-71,9 %	0,60	0,40	-34,0 %	5,34	1,93	-63,9 %
Autres	2,10	1,34	-36,0 %	3,51	1,93	-45,0 %	7,06	4,66	-34,1 %
Divers	0,11	0,20	84,2 %	0,56	0,20	-63,5 %	0,95	0,66	-30,1 %
Total	10,33	8,99	-13,0 %	9,09	5,68	-37,5 %	25,21	18,78	-25,5 %

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada



	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
06-10	16,25	19,33	21,02	20,63	23,74	27,80	32,54	36,88	40,99	35,15	35,06	29,68
2010	18,32	21,74	23,74	21,86	25,21	29,08	35,84	41,14	46,90	37,50	34,79	24,92
2011	11,97	15,27	17,80	18,92	18,78							

Aperçu du marché des viandes

Tel que le rapporte le USDA, de nombreux événements climatiques viennent perturber les marchés agricoles cette année. C'est le cas notamment dans le secteur bovin. En effet, les inondations et la température printanière relativement basse dans certaines parties du territoire des États-Unis ont ralenti l'ensemencement du maïs ainsi que d'autres activités. Ces conditions climatiques affectent non seulement les coûts de production animale mais également la demande de viande en ce début de saison estivale. Les prix des bovins d'engraissement se maintiennent reflétant une certaine rareté des animaux de poids plus élevé. Les prix des bovins de poids plus faible sont affectés négativement par l'incertitude concernant les superficies de pâturage davantage limitées par les inondations et les feux. Quant à la demande, celle-ci a diminué au détail, particulièrement pour les découpes davantage haut-de-gamme, tout comme pour le bœuf haché. Cette baisse est attribuée à la température peu favorable de même qu'à l'augmentation du prix du carburant qui a pour effet de réduire le revenu disponible des ménages pour l'achat de certaines coupes de viande.

En ce qui concerne le porc, le USDA indique que les poids moyens des carcassessont en croissance par rapport à l'année précédente. Malgré des coûts d'alimentation en forte augmentation, il semble que les producteurs de porc américains soient en mesure d'obtenir des prix permettant une marge positive pour les animaux vivants. Les prix du porc présentent une augmentation plus rapide que les coûts d'alimentation. Après une hausse de 34 % en 2010 par rapport à 2009, on s'attend à une nouvelle hausse de 15 % des prix du porc en 2011 comparativement à 2010. Cette hausse des prix en 2011 provient principalement d'un raffermissement de la demande. La légère hausse de 0,8 % de la production en 2011 combinée à une forte croissance

des exportations réduit passablement la disponibilité de porc sur le marché domestique. Cela se confirme par une augmentation de 13,4 % du prix de détail aux États-Unis au cours du premier trimestre de 2011 comparativement au trimestre correspondant en 2010.

Les données du USDA montrent que la production de poulet a augmenté de 6,4 % au premier trimestre de 2011 par rapport au premier trimestre de 2010. Une bonne partie de cette hausse est cependant attribuable à la journée supplémentaire d'abattage cette année. La prévision de production pour 2011 a été révisée à la baisse principalement en raison de la destruction d'unités d'élevage par des tornades en avril, particulièrement en Alabama. Les tornades ont également eu des effets temporaires sur les usines d'abattage. Depuis la fin de l'année 2010, les inventaires de cuisses sont à la baisse, ce qui contribue à maintenir des prix en hausse pour ces produits au premier trimestre. Après une hausse de 7 % en 2010 et de 1 % en 2011, les prix de gros du poulet aux États-Unis devraient présenter une nouvelle hausse de 2 % en 2012.

Le USDA anticipe une croissance de 2 % de la production de dindon en 2012 comparativement à 2011. Cela suivrait donc une hausse de 1,5 % en 2011 comparativement à 2010. Au cours du premier trimestre de 2011, la production de dindon a affiché une croissance de 4,7 % par rapport au trimestre correspondant en 2010. Il s'agit donc de la seconde augmentation trimestrielle consécutive après les sept trimestres de baisse de production en 2009 et 2010. Malgré cette hausse de production au premier trimestre, les inventaires de dindon étaient toujours 13 % au-dessous des inventaires de la même période en 2010. Avec des inventaires relativement faibles et une production en légère hausse, les prix de gros du dindon en 2011 devraient se maintenir au-dessus des prix de 2010 tout au long de l'année.

Aperçu du marché des grains

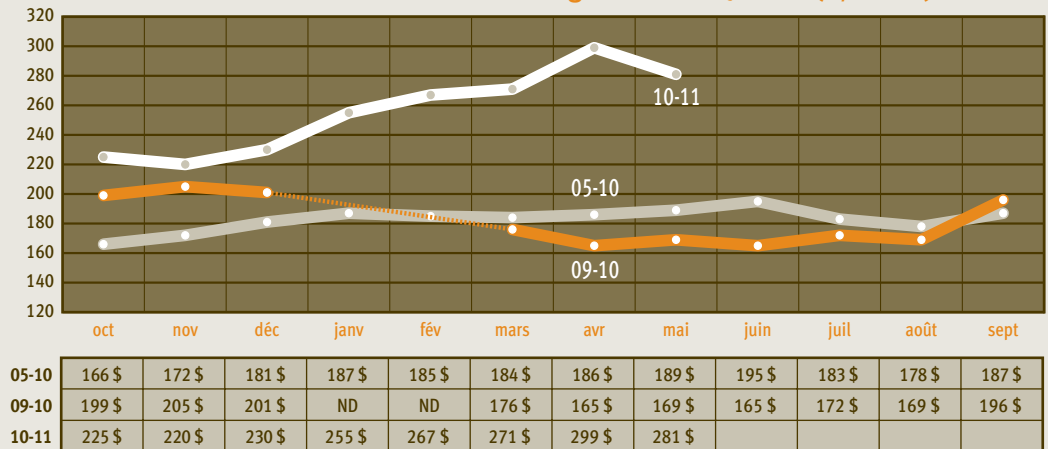
Le prix du maïs dans les centres régionaux a présenté une baisse de 18 \$ en mai par rapport à avril pour s'établir à 281 \$/tonne. Le prix du maïs était de 169 \$/tonne en mai l'année précédente. Comparativement au prix moyen des cinq dernières années à la même date, le prix du maïs en mai a été 92 \$/tonne plus élevé, ce qui correspond à un écart de 49 %.

Quant au prix du tourteau de soya, celui-ci s'est établi à 401 \$/tonne en mai comparativement à 402 \$/tonne en avril. Par rapport à la moyenne des cinq dernières années de 351 \$/tonne en mai, le prix affichait une hausse de 14 %.

Le USDA a publié ses prévisions pour la campagne 2011. La production de maïs devrait présenter une augmentation de 8,5 % comparativement à la campagne précédente. Cette hausse est attribuable à l'augmentation de 3,5 % des superficies ensemencées et d'un rendement en hausse de 3,9 % qui tient compte du retard dans les ensemencements. En date du 29 mai, 86 % des ensemencements avaient été complétés comparativement à une moyenne de 95 % au cours des cinq dernières années à la même date. Le prix moyen du maïs à la ferme devrait être de 5,25 \$US/boisseau en 2010-2011, en hausse de 48 % par rapport à la campagne précédente alors que le USDA prévoit un prix de 6,00 \$US/boisseau pour la campagne 2011-2012, en hausse de 14 % par rapport à la campagne 2010-2011.

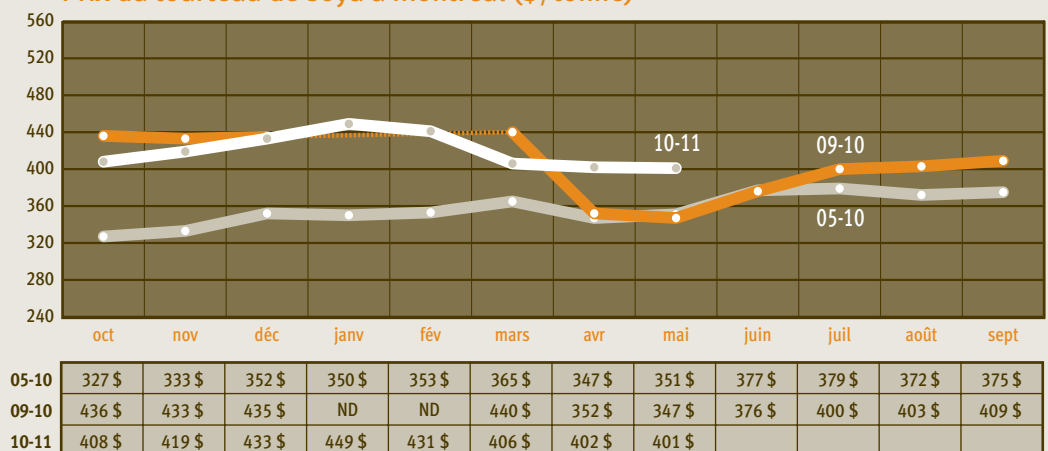
En ce qui concerne le soya, les ensemencements présentent également un retard appréciable alors que 51 % des semis étaient complétés au 29 mai, comparativement à 71 % au cours des cinq dernières années en moyenne à la même date.

Prix de vente du maïs dans les centres régionaux du Québec (\$/tonne)



Source : FPCCQ

Prix du tourteau de soya à Montréal (\$/tonne)



Source : FPCCQ

Note : Agriculture et Agroalimentaire Canada a temporairement suspendu la collecte et la publication des données nécessaires à la mise à jour des prix de vente aux centres régionaux. La FPCCQ n'est donc pas en mesure de nous transmettre les prix au Québec pour les mois de janvier et février 2010.

Dindon | Comités 2011-2012

Environnement

Laurent Mercier J'

CRAAQ

Laurent Mercier J'

Négociation des prix et des approvisionnements du dindon

Jean-Paul Bouchard
Calvin McBain
Pierre-Luc Leblanc
Substitut : Michaël Boulay

Promotion du dindon

Léon Gagnon
Pierre-Luc Leblanc
Calvin McBain

Réglementation de la production du dindon

Guy Jutras
Pierre-Luc Leblanc
Michaël Boulay

Comité technique sur la régie d'élevage de la volaille (CTRÉV)

Guy Jutras

Les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC)

Michaël Boulay
Substitut : Laurent Mercier J'

GO5

Michaël Boulay

Relève

Guy Jutras
Calvin McBain

Vice-président et représentant du Comité des éleveurs de dindon à l'AGA du dindon

Laurent Mercier J' 

Poulet | Comités 2011-2012

Approvisionnements exceptionnels

Jean-Paul Bouchard
Yves Campeau
Magella Pépin

Approvisionnements et négociation des prix du poulet

Jean-Paul Bouchard
Yves Campeau
Magella Pépin
Léon Gagnon
Carole Girard

Chaire avicole

Jean-Paul Bouchard
Yves Campeau

Environnement

Jean-Paul Bouchard
René St-Pierre
Normand Teasdale
Laurent Mercier J'

Comité avisé (CRAAQ)

Normand Teasdale
Laurent Mercier J'

Production de poulet de spécialité

Nil Béland
Carole Girard
Jo Anne Cyr

Promotion du poulet

Denis Charrois
Magella Pépin
Jo Anne Cyr

Recherche

Nil Béland
Normand Teasdale
Jo Anne Cyr

Réglementation poulet

Jean-Paul Bouchard
Nil Béland
Magella Pépin

Relations de travail

Jean-Paul Bouchard
Pierre Fréchette
Marcel Coulombe

Relève

Jean-Paul Bouchard
Lise St-Georges
Nil Béland
Jo Anne Cyr
René St-Pierre

Comité interprofessionnel de poulet sans antibiotiques

Carole Girard
Jo Anne Cyr
Ressource : Nathalie Robin

Comité technique sur la régie d'élevage de la volaille

Nil Béland
Carole Girard
Guy Jutras

Comité biosécurité attrapeurs

Jean-Paul Bouchard
Yves Campeau
Magella Pépin
Léon Gagnon
Carole Girard

Vérification

Jean-Paul Bouchard
Denis Charrois
Jo Anne Cyr

AQINAC - Comité organisateur des Rendez-vous avicole

Normand Teasdale

UPA - Comité SE

Nil Béland
Ressource : Nathalie Robin

UPA - Immeuble

Jean-Paul Bouchard

UPA - CSST

Denis Charrois
Léon Gagnon

UPA - Comité antibiorésistance

Carole Girard
Ressource :
D^{re} Martine Boulianne


Producteurs de poulet du Canada (nommés au CA du 17 février 2011)

Martin Dufresne
Substitut : Carole Girard

Conseil canadien du poulet à griller (CBC)

Carole Girard

Comité de production

Carole Girard 

Éleveur de spécialité | Les Volailles d'Angèle



Angèle Grégoire et Jean Martin de la ferme Les Volailles d'Angèle.

Histoire

Portant autrefois le nom de Ferme ancestrale Martin, la ferme Les Volailles d'Angèle est une entreprise familiale qui s'est transmise de père en fils depuis cinq générations, et ce, depuis que le premier Martin (David) s'est établi en 1841.

Les copropriétaires de l'entreprise, Jean Martin et Angèle Grégoire, se passionnent pour l'agriculture et la nutrition. Leurs parcours de vie respectifs les ont poussés à s'établir sur la ferme en 1999 et à adopter l'élevage de volailles de type traditionnel.

Située aux abords de la rivière Saint-Esprit dans la région de Lanaudière, la ferme se consacre à l'élevage et à la transformation de poulet de grain végétal et de dindon certifié biologique. Sa mission consiste à offrir des viandes et des produits transformés hauts de gamme (sans gras trans, sans gluten, etc.) provenant entièrement de ses élevages et faits maison.

Particularités des élevages

Chaque bâtiment d'élevage des Volailles d'Angèle possède des fenêtres qui permettent un éclairage naturel.

Poulet tout végétal

L'entreprise élève annuellement 7 000 poulets de type végétal (que des coqs). Ils sont nourris avec une moulée faite de maïs, de soya, d'orge et de blé à faible énergie. Cette moulée ne contient aucun gras végétal ou animal. Les poulets sont abattus à partir de 70 jours d'âge.

Dindon certifié biologique

Pour élever du dindon d'appellation biologique, les Volailles d'Angèle doivent respecter des normes d'élevage très spécifiques. Le dindon certifié biologique doit, par exemple, être nourri de grains certifiés biologiques, préférablement entiers ou concassés.

Les dindonneaux d'un jour que la ferme reçoit ne sont ni vaccinés, ni débécqués, ni dégriffés. Jusqu'à l'âge de six semaines, les dindonneaux grandissent dans une pouponnière chauffée afin de leur offrir des soins adaptés. Ensuite, ils sont transférés dans une serre ventilée naturellement. Il est toujours possible pour les dindonneaux de sortir à l'extérieur.

Produits vendus à la boutique

La boutique des Volailles d'Angèle est située dans l'ancienne cuisine d'été de la maison familiale. On y retrouve des viandes fraîches ou congelées provenant des élevages de la ferme ainsi que plusieurs autres produits préparés spécialement pour les clients (saucisses, pâtés, tourtières, tourtes, rillettes, confit, viandes fumées et plats cuisinés sants prêts à manger).


Bien que la majorité des produits ne soient disponibles qu'exclusivement à la ferme, il est possible de s'en procurer dans divers commerces d'alimentation de la région de Lanaudière.

La boutique offre aussi des produits de producteurs ou artisans lanaudois, tels que : œufs biologiques, miel, sirop d'érable, huile d'olive, vinaigre balsamique et de vin rouge, confitures maison, ketchup aux fruits et vert, etc.

Coordonnées

Les Volailles d'Angèle – 36, rang Rivière Sud, Saint-Esprit de Montcalm (Québec) J0K 2L0
Tél.: 450 839-2499 Téléc.: 450 839-7941
Site Web : www.volaillesdangele.com

Heures d'ouverture de la boutique

Jeudi et vendredi : 9 h à 18 h
Samedi : 9 h à 17 h
Dimanche : 10 h à 17 h 

Mycoplasme I Un cas confirmé en Montérégie-Est

En date du 2 juin 2011, un cas de mycoplasmosse à *Mycoplasma gallisepticum* (MG) a été confirmé dans un élevage commercial de dindon. La zone à risque comprend la municipalité de La Présentation et le secteur Saint-Thomas d'Aquin de Saint-Hyacinthe.

Les mesures d'auto-quarantaine et de biosécurité accrue ont été mises en œuvre à la ferme dès le 1^{er} juin. Une partie du lot contaminé a été abattue le 3 juin dernier et l'abattage du reste du lot a été prévu pour le 20 juin. Un suivi vétérinaire des autres lots sur le même site sera fait au cours des prochaines semaines pour diagnostiquer rapidement toute propagation possible de la maladie.

Importance de la maladie

La mycoplasmosse est une maladie bactérienne contagieuse qui affecte surtout les troupeaux de volailles de toutes espèces et de tous âges. Elle se manifeste aussi chez plusieurs autres types d'oiseaux domestiques et sauvages. La maladie attaque principalement le système respiratoire. Des stress et d'autres maladies peuvent aggraver la manifestation des signes cliniques. Une perte d'uniformité, un retard de croissance, une baisse de ponte et un taux de condamnation accru peuvent être observés. La mortalité est variable mais peut être significative.

Signes cliniques

- Éternuements
- Respiration bruyante
- Écoulement des narines et des yeux
- Enflure des sinus (situés entre l'œil et la narine)
- Signes plus évidents chez les dindons

Pour éviter l'introduction de la maladie

Veillez observer les mesures de biosécurité suivantes :

- minimiser les visites à d'autres sites de production avicole;
- éviter les échanges d'équipements avec d'autres sites de production avicoles ou s'assurer qu'ils soient lavés et désinfectés (p.ex. : tracteur, balance à camion, etc.);
- appliquer les mesures de biosécurité préconisées pour les personnes qui entrent en contact avec les oiseaux (éleveurs, employés, visiteurs), soit : le port de bottes, survêtement, bonnet et gants / lavage des mains (pour la mise en application, référez-vous au *Protocole de biosécurité courante pour les producteurs et les employés à la ferme* (carton vert) de l'ÉQCMA).

Surveillance et déclaration

Si vous observez un ou plusieurs des signes cliniques de la mycoplasmosse, avisez immédiatement votre médecin vétérinaire pour un diagnostic. Nous vous incitons fortement à déclarer tout cas positif à l'ÉQCMA au **1 88-VOLAILE (1 888 652-4553)**.

Influenza aviaire I Le Canada recouvre son statut de pays indemne

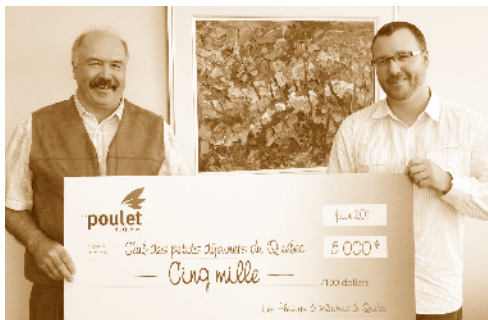
Dans un communiqué diffusé le 5 mai dernier, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a annoncé que le Canada avait recouvert son statut de pays indemne d'influenza aviaire à déclaration obligatoire selon les normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

À la suite de l'éradication de l'écllosion au Manitoba, l'ACIA a effectué une surveillance ciblée accrue pendant trois mois. Aucun nouveau cas n'a été détecté.

Conformément aux exigences de l'OIE, l'influenza aviaire à déclaration obligatoire fait l'objet d'une surveillance continue par l'entremise du *Système canadien de surveillance de l'influenza aviaire à déclaration obligatoire* (SCSIADO).

Source : Agence canadienne d'inspection des aliments

Don des ÉVQ I 5 000 \$ pour le Club des petits déjeuners



M. Jean-Paul Bouchard, président des ÉVQ, remet fièrement le chèque de 5 000 \$ à M. Olivier Lalonde, conseiller développement, du Club des petits déjeuners du Québec.

La campagne *J'aime le poulet* a été lancée sur Facebook dans le but de recruter 5 000 nouveaux adeptes pour la page Facebook *Le Poulet du Québec*. En s'inscrivant, les nouveaux adeptes pouvaient gagner des prix dont la valeur augmentait avec le nombre de nouvelles inscriptions. Les Éleveurs de volailles du Québec s'étaient engagés, quant à eux, à faire un don de 5 000 \$ au Club des petits déjeuners du Québec lorsque l'objectif serait atteint. La campagne a tellement été efficace que la page Facebook a enregistré 5 000 nouveaux adeptes en seulement 20 jours.

Les ÉVQ sont heureux d'aider financièrement le Club des petits déjeuners du Québec à accomplir sa mission, qui est de mettre tout en œuvre afin que chaque enfant reçoive deux éléments essentiels pour apprendre : un petit déjeuner nutritif et un climat nourrissant.

Distribution du *Provoqué* I Recevez le *Provoqué* par courriel !

Soyez parmi les premiers informés en recevant votre *Provoqué* par courriel et non plus par la poste.

Posez ainsi un geste écologique qui aidera les Éleveurs de volailles du Québec à réduire la quantité de papier nécessaire à l'impression du *Provoqué*.

Pour recevoir le *Provoqué* par courriel, veuillez adresser votre demande en prenant soin de fournir : nom, nom de votre entreprise, numéro de quota (s'il y a lieu) et adresse courriel à :

M^{me} **Marylène Jutras**, agente de communication

Tél. : (450) 679-0540, poste 8245

Courriel : mjutras@upa.qc.ca



Le dindon du Québec | Au barbecue, c'est autrement bon !

Cet été, prenez congé des sempiternels steaks sur le barbecue et découvrez comment épater la famille et les amis avec du bon dindon. Martin Drainville vous le dirait : « Savoureux, généreux en viande et économique, le dindon vous est offert en plusieurs coupes et il se prête aux classiques d'ici et d'ailleurs ».

C'est ainsi que le *Dindon du Québec* signe une belle campagne de promotion des découpes de dindon frais de mai à juillet 2011. Du matériel de promotion tel que des affiches, des rubans-tablette et des feuillets recettes seront disponibles dans certains supermarchés IGA et Metro. De plus, IGA a publié une annonce grand format dans sa circulaire du 16 juin, afin de promouvoir plusieurs coupes de dindon.

Donnez des ailes à votre été... courtoisie du dindon du Québec!



Marketing | Le Conseil du Poulet du Québec signe sa nouvelle campagne



Y a de quoi être fier! est le thème de l'effort collectif annuel de communication du Conseil du poulet du Québec (CPQ), dont les membres, Olymel (Flemingo), Exceldor, Les Rôtisseries St-Hubert, PFK et les Éleveurs de volailles du Québec travaillent ensemble à véhiculer des messages positifs sur les avantages distinctifs du Poulet du Québec depuis 2004.

Cette campagne Internet estivale et colorée d'une durée de quatre semaines a débuté le 20 juin 2011.

Une capsule vidéo de 20 secondes qui oppose deux personnages, le Québécois pure laine et le Néo-Québécois d'origine antillaise qui fait l'éloge, avec passion, du *Poulet du Québec*, sera diffusée sur les sites Tou.TV et YouTube. Plus d'un million de visionnements sont anticipés.

Des bandeaux publicitaires et un concours permettant de gagner un séjour « savoureusement québécois » aux Îles de la Madeleine ou en Gaspésie et de nombreux bons rabais offerts par les membres complètent le programme. Les réseaux Olive Media, BV! Media (Rogers) et Canoe seront utilisés pour ce volet de la campagne.

Le microsite Web, www.yadequoietrefier.ca, sera le lieu de destination des internautes qui souhaiteront en savoir davantage sur le poulet du Québec et s'inscrire au concours.

Rappelons que le Conseil du Poulet s'est donné comme mission de contribuer au développement durable de l'industrie avicole du Québec en mettant en valeur les nombreuses qualités du *Poulet du Québec* auprès des consommateurs.

L'origine des jerky de viande

Nous connaissons tous ces bâtonnets de viande séchée appelés « jerky », vendus en dépanneurs et dont les adolescents raffolent. Ce qu'on connaît moins est l'origine du mot « jerky ». Ce dernier est un dérivé du terme « charqui » de la langue ancestrale Quechua autrefois parlée par les Incas. Il signifie littéralement brûler la viande. La viande ainsi « brûlée » a été un des premiers aliments préparés par l'homme qui utilisait cette méthode pour conserver la viande. Les Incas étaient friands de jerky de lamas.

Source : Wikipedia



Le poulet : nouveau fascicule de recettes

Le nouveau fascicule du *Poulet du Québec* vous invite à réaliser neuf œuvres inspirées des produits printaniers locaux, pour célébrer dans votre assiette le retour des beaux jours. Ce fascicule « virtuel », le premier d'une série de quatre à être publiés en 2011, est offert en exclusivité aux dizaines de milliers d'internautes qui visitent le www.lepoulet.qc.ca à chaque mois.

Voici des exemples des recettes que l'on retrouve dans ce fascicule :

- Stracciatella printanière au poulet
- Crème d'asperges au poulet et à l'asiaghe
- Sauté de poulet aux asperges et aux pistaches
- Poêlé de poulet et légumes au vinaigre
- Poulet laqué et sa compote de rhubarbe

Le prochain fascicule consacré entièrement à des recettes estivales et BBQ a aussi été publié en juin.

Merci ! 10 et 20 ans de loyaux services

Les Éleveurs de volailles du Québec sont heureux de souligner les anniversaires suivants :

10 ans de service



À l'emploi depuis le 12 février 2001, M^{me} **Lina Peterkin** assume les fonctions de responsable des transferts et des bilans au Service du contingentement. Lina assure la mise à jour des dossiers des éleveurs et agit comme personne-ressource pour la transmission aux éleveurs d'informations concernant la réglementation et certains programmes.



M^{me} **Odile Putod** occupe le poste de secrétaire au Service du contingentement depuis le 9 juillet 2001. Odile effectue divers travaux de secrétariat, dont la production, l'envoi et l'archivage de documents physiques et numériques, la mise à jour de registres et le suivi d'activités touchant le contingentement.

20 ans de service



À l'emploi depuis le 21 mai 1991, M^{me} **Chantal Fortin** est coordonnatrice au Service du contingentement. Elle coordonne les activités de surveillance et l'application des règlements de production, conventions de mise en marché et programmes. Chantal est responsable du contrôle de la qualité et des échéances des activités de suivi de la production.



M^{me} **Monique Daigneault** occupe le poste d'agente de publicité et promotion pour le Service du marketing et des communications. Elle est à l'emploi depuis le 3 juin 1991 et travaille depuis 20 ans à promouvoir la volaille du Québec auprès des consommateurs et des groupes spécialisés.

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier de votre engagement entier et de votre professionnalisme dans la défense des intérêts des éleveurs de volailles du Québec. Les Éleveurs vous remercient pour votre fidélité pendant toutes ces années. 🐦

Convention de la Poste-publications no 40916058
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au Service du marketing et des communications
Les Éleveurs de volailles du Québec
555, boul. Roland-Therrien, bureau 250
Longueuil, Québec J4H 4G1
Courriel: evq@upa.qc.ca

ÉVQ | Horaire d'été

Veuillez prendre note que du 6 juin 2011 au 2 septembre 2011, nos bureaux seront ouverts :

du lundi au jeudi : de 8 h 15 à 12 h
de 13 h à 16 h 30

Vendredi : de 8 h 15 à 12 h
fermé en après-midi

En raison des congés fériés du 24 juin et du 1^{er} juillet, l'horaire suivant s'appliquera au cours des semaines du 20 et du 27 juin 2011.

Du lundi au vendredi : de 8 h 45 à 12 h
de 13 h à 16 h 30

Congés fériés : 24 juin et 1^{er} juillet 2011 🐦

suite à la page 4

MAPAQ | Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux

Le slogan *Pour UNE santé bien pensée!* du MAPAQ résume bien la relation existante entre l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux et la santé publique. Les objectifs de la *Stratégie* du MAPAQ sont les suivants :

- mieux comprendre l'importance de la santé et du bien-être des animaux;
- optimiser la prise de décision à la suite de la détection des maladies;
- améliorer la santé et le bien-être du cheptel par la prévention et la gestion des maladies;
- adopter des modes d'élevage qui améliorent de façon durable la santé et le bien-être des animaux.

L'implantation des programmes de salubrité et de bien-être animal à la ferme (PASAF et PSA) contribue concrètement à la santé, par l'application des mesures préventives de biosécurité, et au bien-être des animaux en leur fournissant un niveau élevé de confort dans le poulailler (densité d'élevage, qualité de l'air et de la litière, etc.). De son côté, l'EQCMA veille à la gestion de certaines maladies ayant une incidence économique importante sur le secteur et se prépare à intervenir en soutien à l'ACIA dans les cas de maladies avicoles à déclaration obligatoire.

L'ensemble de nos activités à la ferme reflète déjà en bonne partie les objectifs de la *Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux* du MAPAQ. Des membres des Éleveurs de volailles du Québec ont fait partie de la première assemblée annuelle du SQSBEA qui a eu lieu le 1^{er} juin 2011. 🐦

Agenda | juillet 2011

JUILLET 2011

1	Fête du Canada – congé férié (bureaux fermés)
4	Rencontre Québec-Ontario, A-107 (vidéoconférence)
5	PPC - Présentation des besoins A-107 ÉVQ – Comité des approvisionnements exceptionnels A-107, Saint-Hyacinthe ÉVQ – Comité des approvisionnements et négociation des prix du poulet A-107, Saint-Hyacinthe ÉVQ – Comité biosécurité des attrapeurs
7	ÉVQ – Conseil d'administration sur la vente centralisée
10-15	PPC – Réunion d'été, La Malbaie
12	PPC – Allocation A-107
19	ÉVQ – Comité de promotion du dindon, Longueuil
26-28	FCA – Réunion semestrielle, Banff (Alberta)
27	ÉVQ – Comité des éleveurs de dindon, Longueuil

Veuillez noter que l'agenda peut être sujet à changements. 🐦

On se mobilise

Pour UNE santé bien pensée!

Devenez partenaire de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux et faites valoir les réalisations de votre organisation!

Lancement des activités : Le 1^{er} juin 2011

Soyez présent à la première assemblée annuelle des partenaires.

Pour tout savoir sur l'assemblée annuelle: sui le processus de concertation prioritaire: www.mapaq.gouv.qc.ca/formation/2011

Devenez partenaire et apportez votre contribution...
Pour UNE santé bien pensée!

Inscription en ligne obligatoire avant le 29 avril 2011



Agriculture, Pêches et Alimentation Québec